

## La famille Ménière<sup>1</sup>

**Guillaume Ménière** (1727-1779) quitte son Cantal natal pour exercer la profession de colporteur. Ses pas le conduisent en Anjou où il se marie en 1760, à Angers, avec Louise Luceau, originaire de Tigné<sup>2</sup>.

De leur mariage, vont naître 5 enfants entre 1761 et 1771. Deux d'entre eux comptent des personnages connus.

**Louis-Jean** (1765-1851) : il aura pour arrière-arrière-petit fils **Maurice Ligot**, maire de Cholet de 1965 à 1995, député de Maine-et-Loire de 1973 à 2002 et secrétaire d'État à la Fonction Publique de 1976 à 1978.

**Jacques-Guillaume** (1768-1851) : d'un premier mariage à Angers en 1794 il aura deux fils :

**Prosper** (1799-1862), un médecin célèbre, connu notamment pour l'analyse du syndrome qui porte son nom<sup>3</sup>.

**Auguste** (1797-1866), secrétaire et bibliothécaire de la Société industrielle et de la Chambre de commerce d'Angers est également membre de la Société météorologique de France.

D'un second mariage il aura plusieurs enfants dont :

**Charles** (1816-1887), pharmacien en chef de l'Hôtel Dieu à Angers, également auteur d'un glossaire angevin et d'une histoire des pharmaciens d'Angers du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Charles aura pour fils :

**Louis-Pierre** (1845-1927), pharmacien, médecin, photographe et propriétaire de la villa Quies à Bouchemaine. Henri Lapart, HCLM, a écrit deux articles qui lui sont consacrés dans les bulletins publiés par l'association : [B24 de décembre 1996](#) et [B25 de juillet 1997](#)

---

1 L'histoire de la famille a été publiée en 2017 par J.Fournier dans la revue d'histoire de la Pharmacie ([https://www.persee.fr/doc/pharm\\_0035-2349\\_2017\\_num\\_104\\_393\\_23317](https://www.persee.fr/doc/pharm_0035-2349_2017_num_104_393_23317)) et une généalogie très développée est disponible sur le site de Généanet, établie par un descendant, X.Gardair (<https://gw.geneanet.org/xgardair?&p=antoine&n=meniere> ).

2 Depuis 2016, dans le cadre d'un effort de réduction du nombre de communes en France, Tigné est devenue commune déléguée de la nouvelle commune Lys-Haut-Layon constituée de sept anciennes communes.

3 Voir son parcours médical décrit en 2011 par F.Legent (<https://numerabilis.u-paris.fr/medica/bibliotheque-numerique/presentations/orl/h.php> )